

**ARRÊTÉ N°2025-2026-14 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES
ET COMPOSITION DES LISTES DES CANDIDATS
POUR LES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL DE L'UFR DE DROIT ET D'ÉCONOMIE**

SCRUTIN DU 13 NOVEMBRE 2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de L'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6 : L 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719- 1 et suivants :

Vu l'arrêté rectoral n°DSM5/2025/29 en date du 3 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électoralles (CCOE) de L'Université de La Réunion :

Vu les Statuts de L'Université de La Réunion modifiés le 2 mai 2025 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 20 octobre 2025

Vu L'arrêté n°2025-2026-05 portant organisation des élections des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 05 novembre 2025

ARRÊTE

Article 1 - Objet :

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions règlementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour le scrutin du 13 novembre 2025, en vue de l'élection des représentants des usagers appelés à siéger au sein du Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie.

Article 2 – Listes de candidatures recevables pour les élections au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie

Est déclarée recevable la liste de candidatures suivante en vue de l'élection des représentants des usagers au Conseil de l'UFR de Droit et d'Economie.

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	« Union Étudiante 974 : un vote pour changer la Fac ! »
1	FRANCE Marie
2	BEGUE Yann
3	SAQUOITIER -- BALON Naomie
4	FELICITE Anthony
5	BRINDAMOUR Perrine
6	LAWSON Haydon-Jordan

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l’Université est chargée de l’exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d’affichage et publication sur le site internet de l’Université et le site internet de l’UFR de Droit et d’Économie. Un exemplaire sera également mis à disposition dans le bureau de vote.

Le présent arrêté sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l’Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 05 novembre 2025

Le Président de l’Université de La Réunion


 Par délégation,
Davy VILA-HELMER
 Directeur Général des Services Adjoints
 Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles


Pr. Jean-François HOARAU


Transmis à Monsieur le Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 06/11/2025

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l’Université de La Réunion, le 06/11/2025